

**Anonyme**  
***BEATUS VIR DUARUM VOCUM***  
[Tours, Bibliothèque municipale, ms 168, n° t.70]  
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.124]

© Jean Duron, 2020,  
Centre de musique baroque de Versailles

#### ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

#### SOURCES

##### **A.**

Anonyme, *Psalmi Vesperarum duarum vocibus/ alternis ad Organo vel Choro versibus*, dans *Recueil de motets et chansons de Tours* (n° t.70), partition, ms, 365 x 230 mm, f. 88<sup>v</sup>-89<sup>v</sup>, F-TO : ms 168

(deux derniers systèmes de chaque page.)

##### **B.**

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.124), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 106<sup>v</sup>-109, F-Pn : Rés Vma ms 571

(fin du dernier système du f. 106<sup>v</sup> ; dernier système des f. 107, 107<sup>v</sup>, 108 et 108<sup>v</sup> ; début du dernier système du f. 109.)

#### COMPARAISON DES SOURCES

Ces deux sources, très proches l'une de l'autre, témoignent d'un lien et peut-être d'une origine commune. Les rares variantes sont décrites dans le dossier CONCORDANCES et analysées dans celui de Peter Bennett.

#### DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune concordance n'a été établie, ni même de proposer une provenance géographique.

#### UTILISATION LITURGIQUE

Tous les temps. Vêpres.

Cette pièce appartient à un ensemble d'œuvres composées pour le même effectif. Cet ensemble a pu être exécuté au cours d'un même office de vêpres, notamment avec les *Antiphonæ ad magnificat*, n° t.72 (d.130), mais peut-être aussi avec le psaume *Dixit Dominus*, n° t.69 (d.120), et le Magnificat, n° t.71 (d.128), chantés en alternance avec l'orgue ou le plain chant. La source **A**, au f. 87<sup>v</sup>, donne un titre à cet ensemble : « *Psalmi vesperarum duarum vocibus alternis ad organo vel choro versibus* ». On peut penser également que la *Missa duarum vocum*, n° t.68 (d.135), qui précède, a servi le même jour pour la messe du matin.

#### EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

##### **sol2,ut1**

Ce motet a été composé pour deux parties de *dessus* (enfants) sans accompagnement instrumental. Il est difficile de savoir si les deux parties vocales doivent être chantées par des solistes ou en chœur. En effet, ce type d'effectif est extrêmement rare dans la musique française de cette époque et les seuls exemples connus, tous anonymes, se trouvent, comme ici, à la fois dans le manuscrit Tours-168 et dans le *Recueil Deslauriers*.

Comme indiqué dans le titre de l'œuvre, les sections de cette pièce pourront être jouées en alternance avec l'orgue ou avec le chœur en plain-chant. Pour ce dernier nous proposons en ANNEXE ci-dessous, le *Beatus* publié dans l'*Antiphonier benedictin* de Montmartre.

## NOTES SUR LE TEXTE

ps. 111, en entier, ̄. 1-9/9, sans doxologie (seuls les versets impairs sont notés).

## TEXTE & TRADUCTION

- |   |  |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Beatus vir, qui timet Dominum : in mandatis ejus volet nimis.</li><li>2. [Potens in terra erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur.]</li><li>3. Gloria et divitiæ in domo ejus : et justitia ejus manet in sæculum sæculi.</li><li>4. [Exortum est in tenebris lumen rectis : misericors, et miserator, et justus.]</li><li>5. Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio : quia in æternum non commovebitur.</li><li>6. [In memoria æterna erit justus : ab auditione mala non timebit.]</li><li>7. Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : non commovebitur donec despiciat inimicos suos.</li><li>8. [Dispensit, dedit pauperibus : justitia ejus manet in sæculum sæculi : cornu ejus exaltabitur in gloria.]</li><li>9. Peccator videbit, et irascetur, dentibus suis, fremet et tabescet : desiderium peccatorum peribit.</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>Heureux l'homme qui craint le Seigneur : il prendra un souverain plaisir à faire ses commandemens.</i></li><li>2. <i>Sa posterité sera puissante sur la terre : la race des justes sera benie.</i></li><li>3. <i>La gloire et les richesses sont dans sa maison, et sa justice demeure eternellement.</i></li><li>4. <i>La lumiere s'est levée sur les justes, pour les éclairer au milieu des tenebres : le Seigneur qui est clement, misericordieux et juste.</i></li><li>5. <i>Heureux et aimable celui qui donne et qui preste aux pauvres, il conduira ses paroles avec jugement : il ne sera jamais ébranlé.</i></li><li>6. <i>La mémoire du juste sera eternelle : il ne craindra point les mauvais discours.</i></li><li>7. <i>Son cœur est toujours prest d'esperer dans le Seigneur, son cœur est ferme et en assurance : il ne sera point ébranlé jusqu'à ce qu'il méprise ses ennemis.</i></li><li>8. <i>Il répandra ses dons et ses liberalitez sur les pauvres, sa justice demeure éternellement : sa force sera élevée en gloire.</i></li><li>9. <i>Le méchant le verra, et il en fremira de colere : il grincera les dents de rage, et sechera de dépit : les desirs des pecheurs et des méchans periront.</i></li></ol> |
|---|--|

(traduction : Jean Du Mont [pseudonyme d'Isaac Le Maître de Sacy], *Pseaumes de David. Traduction nouvelle selon la Vulgate*, seconde édition, Paris, Pierre Le Petit, 1666, p. 306-307)

## ANNEXE



*Antiphonier benedictin pour les religieuses  
du Royal et celebre Monastere de Mont-Martre,  
Paris, Louis Sevestre, 1646, p. 518.*